

Création du «Syndicat Mixte pour l'étude de l'assainissement de la vallée du Doubs» - Adhésion de la Ville de Besançon - Désignation de délégués titulaires et suppléants

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Depuis plusieurs années, une réflexion a été engagée sur l'assainissement intercommunal de la vallée du Doubs à l'Est de Besançon.

Cette phase de réflexion a abouti à la présentation, en octobre 2000, d'un avant-projet pour le raccordement sur le réseau de la Ville de Besançon, des effluents de la vallée du Doubs à partir de la commune d'Ougney-Douvot.

Il s'avère qu'avant d'engager une étude de faisabilité relative au raccordement des communes de l'Est sur la station d'épuration bisontine de Port Douvot, la majorité des élus des communes concernées par le projet a souhaité qu'il soit procédé à une étude comparative de différents scénarios d'assainissement : projet intercommunal, projets individuels, solution mixte, ce qui permettra aux collectivités concernées de se prononcer en connaissance de cause sur la meilleure solution tant du point de vue technique qu'économique.

Comme il n'existe pas actuellement de structure intercommunale compétente pour conduire les études d'assainissement, le Comité local de l'agglomération bisontine du programme Saône-Rhin a proposé à cet effet la création d'un Syndicat Mixte à vocation unique.

Ce Syndicat regrouperait :

- la Ville de Besançon,
- le Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule,
- les communes de Chalèze, Chalezeule, Deluz, Laissey, Montfaucon, Morre, Novillars, Ougney-Douvot, Roulans, Thise, Vaire-Arcier et Vaire-le-Petit.

A ce jour, le budget des études préalables est fixé à la somme de 1 569 864,40 F HT (239 324,28 €), financée de la façon suivante :

- 80 % avec le concours de l'Agence de l'Eau, du Département et des crédits «Avenir du territoire Saône-Rhin»,
- les 20 % restants, soit la somme de 313 972,88 F HT (47 864,86 €), répartie entre les collectivités parties prenantes au prorata de la population raccordable à l'assainissement collectif et/ou des équivalents/habitants de pollution à raccorder.

C'est ainsi que la participation de la Ville de Besançon, calculée de manière symbolique sur la base de 100 équivalents/habitants, s'élèverait à 3 200,54 F HT (487,92 €) ; rappelons que la Ville de Besançon a déjà délibéré le 18 décembre 2000 pour s'engager à participer financièrement aux études.

Après avis favorable de la Commission Patrimoine du 17 octobre 2001, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer au Syndicat Mixte pour l'étude de l'assainissement de la vallée du Doubs et d'adopter les statuts annexés,
- de s'engager à participer financièrement aux études préalables à hauteur de la part non subventionnée selon le tableau de répartition annexé aux statuts,

- de désigner deux délégués titulaires : M. Christophe LIME et Mme Nicole DAHAN, et deux délégués suppléants : Mmes Danielle TETU et Annaïck CHAUVET, pour représenter la Ville de Besançon au sein du Syndicat.

«M. LE MAIRE : Un syndicat est en train de se créer pour réfléchir sur la prise en compte de l'assainissement dans l'Est de Besançon. La Ville de Besançon a toujours eu la volonté, vous le savez, de collaborer avec les communes, grandes et petites. On vous demande donc l'autorisation de faire partie de ce syndicat et d'une façon symbolique, nous participerons à hauteur de 100 équivalents/habitants, ce qui fait 3 200 F mais je crois que c'est important car tout ce qui se passe à l'Est de Besançon revient ensuite rapidement chez nous, donc c'est important que la Ville de Besançon puisse apporter sa capacité d'expérience et d'expertise et, bien entendu, c'est notre compétence qui est par là-même reconnue.

Mme Françoise BRANGET : Malgré les réflexions qui ont été menées depuis plusieurs années et bien que la ville veuille être l'ambassadeur d'une opération qui est louable dans son objectif, je m'interroge sur l'opportunité même de vouloir regrouper les équipements d'assainissement de toutes les communes le long de la vallée du Doubs. Quel est pour nous l'intérêt de raccorder les réseaux d'assainissement de toute cette vallée sur la même station d'épuration bisontine de Port Douvot ? En terme de réalisation, ces travaux sont phénoménaux, en terme de sécurité très discutables et focaliser l'équipement d'assainissement sur une même station engendre une prise de risques considérable en matière écologique... c'est très court ce que j'ai à dire...

M. LE MAIRE : Mais vous n'avez pas lu ce rapport parce qu'il ne dit pas qu'on va tout centraliser, il dit qu'on va étudier les solutions, assainissement individuel, assainissement collectif, c'est une étude pour voir ce qu'il faut faire.

Mme Françoise BRANGET : Je sais. Je vous livre ma réflexion simplement en tant que nouvelle élue et je questionne simplement. Je voulais également dire que même si là effectivement on va voter une étude sur l'opportunité de la réalisation de ce genre de travaux, malgré tout je pense aux conséquences parce que si réalisation il devait y avoir, cela engendrerait d'énormes risques de récolter tout le réseau d'assainissement de la vallée du Doubs sur une seule station d'épuration, et d'autre part des charges énormes qui seraient...

M. LE MAIRE : Elles ne seraient pas à notre charge.

Mme Françoise BRANGET : ... mais quand même, la station d'épuration est sur Besançon. Je sais qu'il y a des crédits qui viennent aider et financer cette étude de réalisation, d'ailleurs on le voit puisque vous avez 80 % qui viennent de l'Agence de l'Eau et des crédits de l'Avenir du Territoire entre Saône et Rhin. C'est une réflexion car certaines communes qui sont le long du parcours ont déjà réalisé des réseaux d'assainissement, d'autres pas. Est-ce que nous avons à encourager le laxisme et le retard de certaines communes ? C'est quand même là-dessus, avec ma bonne foi et ma naïveté de nouvelle élue, que je m'interroge, c'est tout.

M. LE MAIRE : Je ne mets pas en cause votre bonne foi mais vous n'êtes pas si naïve que vous voulez bien le laisser croire. Je voudrais simplement vous dire une chose, le plus dangereux c'est de ne rien faire...

Mme Françoise BRANGET : Je n'ai pas dit cela.

M. LE MAIRE : ... et de laisser se déverser dans la rivière le résultat de la pollution d'un certain nombre de communes de l'Est parce que ceux qui sont aux premières loges, figurez-vous que ce sont bien les Bisontins. Je me permets de vous rappeler qu'entre autres, c'est dans la rivière et dans les nappes phréatiques dans l'Est que nous puisons une partie de notre eau. Donc il est important de faire

quelque chose. Là nous n'avons pas décidé ce que nous allons faire, nous n'avons pas décidé que nous allons étendre l'usine de Port Douvot. Il y a justement un syndicat qui se crée. Pour une étude d'un coût de 1 569 000 F, la Ville de Besançon va mettre 3 300 F, ça vous situe à peu près la hauteur de la participation de la Ville. C'est les résultats de cette étude qui nous diront si on fait un raccordement à l'usine de Port Douvot ou un assainissement individuel ou une autre usine d'épuration de l'autre côté. Pour l'instant, ni vous ni moi ne savons ce qu'il faut faire. Nous savons simplement qu'on ne peut pas laisser la situation actuelle perdurer parce que ce n'est pas acceptable. Cette étude va nous dire ce qu'il faut faire mais on n'a jamais dit qu'on allait se connecter à l'usine de Port Douvot, on n'a jamais dit non plus qu'on ne le ferait pas d'ailleurs. L'étude va nous le dire et je pense qu'il faut faire confiance à cette étude qui est menée entre autres avec l'Agence de l'Eau et le Département, des crédits ATSR et nous verrons bien mais nous ne pouvons pas accepter que des communes, à partir d'Ougney Douvot, continuent à déverser des effluents qui ne soient pas traités.

Mme Annaïck CHAUVET : Tout d'abord, je veux vous dire que je suis favorable à la création d'un syndicat mixte pour l'étude de l'assainissement de la vallée du Doubs et je pense qu'on ne doit pas s'opposer à un raccordement sur le réseau de la Ville de Besançon quand ce scénario d'assainissement s'avère être le plus approprié. Cependant, je veux m'assurer ce soir que le syndicat mixte auquel il nous est proposé d'adhérer mènera son étude d'assainissement de façon tout à fait objective. Il est à noter que la création de ce syndicat apparaît après l'avant-projet pour le raccordement sur le réseau de la Ville de Besançon des effluents de la vallée du Doubs à partir de la commune d'Ougney Douvot. Cet avant-projet ne doit modifier en rien le vrai enjeu du syndicat mixte qui est l'assainissement des communes de la vallée du Doubs. Le raccordement à la station bisontine de Port Douvot est un scénario d'assainissement parmi d'autres, il a déjà été longuement étudié par les services de l'Etat tels que la DDAF alors qu'un vrai travail de recherche reste encore à faire en ce qui concerne les autres scénarios tels que l'assainissement autonome et l'assainissement semi collectif. Le projet de loi sur l'eau qui va bientôt être discuté au Parlement propose dans son titre 2 que les communes assurent l'assainissement collectif des eaux usées qui comprend leur collecte, leur épuration et l'élimination des boues produites ainsi que le contrôle des installations d'assainissement non collectives. Il est précisé également que les collectivités territoriales peuvent faire entretenir les installations d'assainissement non collectives. Elles peuvent également, dans les mêmes conditions, faire assurer la remise en état des mêmes installations ou leur création pour les immeubles existants qui en sont dépourvus. Les textes actuellement existants et les améliorations rapportées par la nouvelle loi doivent donc permettre d'intégrer dans le système d'épuration des collectivités à la fois le traitement collectif et le traitement autonome. L'étude qui sera menée devra donc intégrer toutes ces dimensions. En ce qui concerne les statuts, j'ai demandé à M. LIME et à Mme DAHAN que certaines modifications soient apportées toujours dans le but d'assurer l'objectivité de l'étude. J'espère que dans tous les cas ils seront très vigilants quant au cahier des charges de l'étude d'assainissement de la vallée du Doubs.

M. LE MAIRE : Je vais demander pour conclure à Nicole DAHAN qui, sous la responsabilité de Christophe LIME, suit ces dossiers de dire un mot.

Mme Nicole DAHAN : Juste un petit mot car vous avez déjà dit l'essentiel. Je pense que l'important dans ce projet est de conserver la qualité de l'eau du Doubs parce qu'aujourd'hui l'eau des rivières est la première ressource d'eau potabilisable. Il y a beaucoup de grandes villes en amont de Besançon et ces grandes villes auront, dans les années qui viennent, voire même peut-être Besançon, besoin de l'eau du Doubs pour assurer le service en eau potable. Donc la qualité de cette eau est quelque chose d'absolument primordial et devra être retenu le projet qui sera évidemment le plus performant au moment de sa construction, mais également qui sera le plus pérenne. On sait par expérience que les petites communes ont énormément de difficultés à entretenir leur service d'assainissement. Il faut du personnel qualifié en permanence et elles n'ont pas toujours les moyens et les compétences nécessaires pour assurer cette pérennité des installations. En tant que grande ville, nous devons nous assurer qu'à long terme quel que soit le choix qui sera fait, la pérennité des installations sera assurée.

M. LE MAIRE : Merci Nicole.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Je ne suis pas vraiment sûr que les Bisontins soient favorables pour accueillir tout le réseau d'assainissement des communes limitrophes à Besançon, d'autant qu'à moyen terme cela obligera la station de Port Douvot à s'agrandir.

M. LE MAIRE : Pas du tout !

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Ce qui me fait craindre cela, c'est qu'actuellement et depuis plusieurs années déjà la Ville acquiert des terrains autour de la station...

M. LE MAIRE : On va encore en acquérir aujourd'hui.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : ... on en parle justement aujourd'hui, et je crains que ce programme d'acquisition soit justement là pour préparer un programme futur d'extension.

M. LE MAIRE : Je crois qu'il faut faire confiance, une étude est lancée...

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : On la suivra.

M. LE MAIRE : Il y a nécessité aussi d'une solidarité intercommunale, nous sommes en train de construire l'agglomération. Je crois que Nicole DAHAN l'a très bien dit, les usines de traitement des eaux qui fonctionnent le moins bien, ce sont les toutes petites, on sait même qu'elles ne fonctionnent pas. Donc maintenant il faut qu'une étude nous démontre le dispositif le plus performant ou le raccordement ou une usine autonome et ensuite nous déciderons. Je crois qu'Annaïck CHAUVET a raison de dire qu'il faut que l'étude soit indépendante et qu'on ne nous amène pas des solutions toutes faites. Il faudra veiller, au niveau de la commission, que toutes les possibilités soient étudiées d'une façon égale et objective et ensuite on décidera. J'ai demandé à nos services si, dans l'éventualité où on opterait pour le raccordement, on a encore des capacités pour permettre l'accroissement de notre investissement à nous, il m'a été répondu qu'on pouvait aller jusqu'à 200 000 habitants. Vous voyez qu'on a encore de quoi grossir avant de refaire une autre usine de traitement des eaux mais je crois que par rapport à cela il faut vraiment qu'on ait une vision autre que bisontine de ces problèmes, une vision au niveau de l'agglomération, parce que ces problèmes d'environnement, de la qualité de l'eau nous concernent tous. Les nappes phréatiques à Thise, à Chalezeule, sont alimentées par le Doubs et c'est cette eau que nous buvons nous, donc nous avons intérêt à être vigilants et on préservera bien entendu les intérêts de la ville, j'espère vous avoir rassuré Monsieur RENOUD-GRAPPIN».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 16 novembre 2001.